



Le travail des conseillers agricoles entre prescription technique et mobilisation politique (1950-1990)

Sylvain Brunier

► To cite this version:

Sylvain Brunier. Le travail des conseillers agricoles entre prescription technique et mobilisation politique (1950-1990). *Sociologie du Travail*, 2015, 57 (1), pp.104-125. 10.4000/sdt.1830 . hal-01520931

HAL Id: hal-01520931

<https://sciencespo.hal.science/hal-01520931>

Submitted on 11 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Le travail des conseillers agricoles entre prescription technique et mobilisation politique (1950-1990)

The Work of Agricultural Advisers: Between Technical Instruction and Political Mobilisation (1950-1990)

Sylvain Brunier

Centre de sociologie des organisations (CSO), UMR 7116 CNRS et Sciences Po, 19, rue Amélie, 75007 Paris, France

Then, from the 1970s onwards, they attracted criticism for their failure to conform with the new imperatives of bureaucratisation, specialisation and commercialisation of agricultural advice.

© 2015 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Le grand élan de modernisation de l'agriculture française après la Seconde Guerre mondiale nous interpelle aujourd'hui par l'ampleur et la rapidité des transformations sociales et économiques qui ont affecté un pan entier de la population sans que cela ne donne lieu, au moins jusqu'aux années 1970, à des formes structurées d'opposition politique¹. Les travaux des économistes ont bien montré comment la diffusion rapide des nouvelles techniques de production avait permis une augmentation spectaculaire des rendements et une diminution non moins spectaculaire du nombre d'exploitants, sans pour autant rendre compte de la détermination des acteurs à s'engager dans cette voie². Sauf à considérer que les agriculteurs ont spontanément et massivement adhéré au projet modernisateur du fait de leurs seules vertus morales ou de la clairvoyance de leurs leaders syndicaux, ce qui est le sens de la thèse sous-tendue par l'expression de « révolution silencieuse »³, l'intensification radicale des modes de production agricole et le bouleversement du mode de vie paysan soulèvent la question de l'efficacité des politiques publiques qui ont œuvré en ce sens. À partir de l'analyse socio-historique du travail des conseillers agricoles, il devient possible de questionner la mise en œuvre des politiques dites de vulgarisation puis de développement agricole, et de rendre compte de leurs ressorts spécifiques pour emporter l'adhésion des agriculteurs.

À un niveau plus général, on se propose d'éclairer le déploiement d'une relation de service non marchande, condition de la mise en œuvre d'une politique de modernisation ambitieuse, négociée puis cogérée entre l'État et les organisations professionnelles agricoles, qui vise à transformer l'appareil de production et les structures sociales du monde agricole. Il est donc nécessaire de tenir compte des dispositifs dans lesquels la prestation de service prend forme et circule (Dubuisson-Quellier, 1999), et de mettre en lumière la co-production de la relation de conseil, en insistant sur le fait que le service ne saurait exister si les deux termes de la relation — les conseillers d'un côté, et les agriculteurs de l'autre — ne parviennent pas à collaborer (Brandt et de Gadrey, 1994). L'analyse du travail des conseillers agricoles passe par la description de leurs interactions avec les exploitants agricoles, en replaçant ces dernières dans le contexte de la politique agricole d'après-guerre, c'est-à-dire en tenant compte du fait que le travail des conseillers est un instrument

¹ La remise en question du mythe de l'unité syndicale porté par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et les chambres d'agriculture n'intervient qu'à partir de la fin des années 1960 (Coulomb et Nallet, 1972 ; Martin, 2005), ce qui n'empêche pas des voix discordantes de s'exprimer dès les années 1950 (Pessis et al., 2013).

² Bien qu'ils partent de présupposés opposés, les travaux d'inspiration marxiste (Gervais et al., 1977 ; Servolin, 1972) comme néo-classique (Chombart de Lauwe, 1963 ; Bergmann, 1972) se rejoignent sur ce point. La taille moyenne de l'exploitation agricole passe de 14,4 hectares en 1955 à près de 25 hectares au début des années 1980. Le nombre d'exploitations de plus de dix hectares est lui relativement constant pendant près d'un siècle : 847 000 en 1882, 849 000 en 1977. La mise en œuvre du projet modernisateur aboutit à l'élimination presque systématique des plus petites exploitations et à la réduction drastique du nombre de salariés agricoles, divisé par dix entre 1954 et 1981 (Coulomb, 1985).

³ L'expression a été popularisée par l'ouvrage de Michel Debatisse (1964), président du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) puis de la FNSEA, et principal interlocuteur du gouvernement Debré au moment des grandes lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 (Lynch, 2005).

politique dont le sens est l'objet d'une lutte constante entre les différentes parties. Le respect du « principe de symétrie » conduit en réalité à tenir compte d'une symétrie dédoublée (Bloor, 1976). Les conseillers influent sur la conduite des exploitants, en fonction des cadrages imposés par les responsables politiques. Mais ces jeux d'influence fonctionnent également à rebours : les conseillers jouent un rôle-clé dans l'élaboration de la politique agricole, et le sens qu'ils donnent à leur action est fonction des obligations que leur fixent les agriculteurs.

Officiellement reconnu en 1959, le métier de conseiller agricole a fait l'objet de nombreux travaux, essentiellement au sein de l'INRA, à partir des années 1970 (Rémy, 2006a). Engagés dans des formes de recherche-action, certains travaux ultérieurs ont formalisé la nécessité de co-construire la relation de conseil, posant cette co-construction comme un impératif méthodologique et éthique afin de prévenir toute forme de prise de pouvoir des techniciens sur les agriculteurs (Darré, 1978 ; Lémery, 1991)⁴. Les analyses portant sur la période de création de ce métier se sont structurées autour de l'opposition, souvent instrumentalisée, entre une « vulgarisation descendante », conçue par les Services du ministère de l'Agriculture dans la première moitié du XX^e siècle, et une « vulgarisation ascendante », c'est-à-dire partant des groupes locaux d'agriculteurs et défendue par les organisations professionnelles agricoles au moment de la « révolution silencieuse » (Houée, 1972 ; Muller, 1984). Bien qu'il possède une expertise technique et une grande autonomie d'action, le conseiller est placé sous l'autorité morale du groupement d'agriculteurs avec lequel il travaille, en plus d'être subordonné à l'institution dont il est salarié — une chambre d'agriculture dans la plupart des cas à partir des années 1960 (Brives, 2006).

L'émergence du métier de conseiller dans les années 1950 ne peut être comprise que relativement aux dynamiques des segments professionnels concurrents (Abbott, 1988 ; Bucher et Strauss, 1961). Elle est profondément liée au projet politique de modernisation agricole, et plus précisément au travail effectué par les organisations professionnelles agricoles pour se positionner comme un acteur incontournable. Le conseiller définit son métier par opposition aux professionnels de la vulgarisation du progrès technique, c'est-à-dire d'un côté les enseignants et ingénieurs qui représentent l'administration et, de l'autre, les techniciens et démonstrateurs affiliés aux grandes industries. Le conseiller doit défendre les intérêts des agriculteurs avant de répondre aux directives de l'État ou aux injonctions commerciales. Cette éthique de service public professionnel est néanmoins sélective : il s'agit de favoriser l'émergence d'une petite et moyenne paysannerie « en voie de modernisation » qui refuse l'état de paysan et aspire au métier d'agriculteur (Rémy, 1984). Le conseiller se distingue par son adhésion profonde à un projet de modernisation qui implique simultanément un accroissement de la productivité du travail, donc une forme de sélection économique des exploitants, et un mouvement de promotion sociale des exploitations familiales. Cette étude s'inscrit ainsi à la croisée de l'histoire politique et de la sociologie des professions (Rabier, 2013). Elle permet de mieux comprendre comment les politiques de modernisation agricole participent à faire (puis à défaire) le groupe professionnel des conseillers agricoles et, réciproquement, comment ce même groupe influe directement sur la conduite de la modernisation de l'agriculture française après-guerre.

Les conseillers agricoles ne sont pas les seuls acteurs à participer à la mise en œuvre de la politique de modernisation. Ils interagissent et sont en concurrence avec une foule d'autres agents qui participent au travail de prescription du changement : enseignants, agents des coopératives, du

⁴ La création du Groupe d'expérimentation et de recherche sur le développement agricole local (GERDAL) par Jean-Pierre Darré s'inscrit dans cette perspective. Les travaux de Bruno Lémery, Claude Compagnone et *alii* prolongent jusqu'à aujourd'hui cette réflexion (Compagnone et al., 2009).

crédit agricole ou des mutuelles, représentants de commerce, ingénieurs de l'administration, techniciens des organismes de contrôle, animateurs et militants syndicaux (Compagnone et al., 2009). Mais ils se distinguent par la relation qu'ils entretiennent avec les responsables de la politique de modernisation d'un côté, et les agriculteurs de l'autre — et réciproquement par la relation que ces deux parties entretiennent avec eux. Faut-il alors les définir comme des médiateurs ? Au sens de la sociologie de la traduction (Callon, 1986), les médiateurs construisent leur action à la jointure des impératifs politiques auxquels les soumettent leurs employeurs et des revendications collectives ou individuelles des agriculteurs sur le terrain. Mais les conseillers ne cherchent pas véritablement à recombinaison les ressources présentes pour créer de nouvelles logiques : il s'agit d'impulser un élan collectif, comme le souhaitent leurs employeurs, et de l'infléchir dans un sens favorable à leurs interlocuteurs. Dans une autre acception, élaborée en grande partie à partir de l'analyse des politiques agricoles, le terme de « médiateurs » caractérise les individus qui assurent le passage d'un « référentiel global » à un « référentiel sectoriel » (Jobert et Muller, 1987). Mais davantage qu'à un travail de médiation entre deux niveaux distincts, le métier de conseiller agricole renvoie à un travail de prescription technique et de mobilisation politique.

Les conseillers sont des prescripteurs de modernisation (Hatchuel, 1994). Ils participent à « créer ou déformer l'espace de la prise de décision » qui doit conduire les agriculteurs à s'engager dans un cycle d'investissements sans précédent. Mais ils ne se contentent pas de faire valoir leur expertise technique. Celle-ci n'est mobilisée qu'en tant qu'elle permet d'engager les agriculteurs dans la modernisation. La notion d'entrepreneur pourrait alors être mobilisée sous les formes conceptualisées de « l'entrepreneur de morale » (Becker, 1985), de « l'entrepreneur de réforme » (Mahoney et Thelen, 2010) ou de « l'entrepreneur-frontière » (Bergeron et al., 2013). Le premier terme est certainement trop fort : si les conseillers participent à la création et à la défense de nouvelles normes (techniques, économiques, sociales et culturelles), leur activité relève plutôt de l'adaptation constante que de l'application d'une règle ou d'un ensemble de valeurs rigide. Le deuxième semble plus adapté mais il pourrait laisser croire que le conseiller agit à son compte, de manière indépendante, comme un consultant, alors précisément que cette figure est collectivement rejetée au début des années 1960 pour privilégier la notion de « service des agriculteurs ». Le troisième enfin permet bien de décrire un trait constitutif du métier de conseiller, à savoir la « capacité à se tenir à la frontière de plusieurs univers et à entretenir de multiples identités, ou a minima des présentations de soi, qui peuvent épouser les logiques de différents univers » (Bergeron et al., 2013, p. 272). Les conseillers co-produisent de nouvelles normes qui participent à délimiter un monde ancien et un monde moderne, contribuant en un sens à « empaïsser » le monde paysan (Bourdieu, 2002). Mais cette définition ne rend pas compte de la deuxième dimension du travail des conseillers : ils ne sont pas seulement des prescripteurs de normes, mais aussi des instruments de la mobilisation politique de la petite et moyenne paysannerie en voie de modernisation. Doublement subordonnés, aux agriculteurs et aux décideurs, les conseillers agricoles de l'après-guerre s'engagent pourtant corps et âme dans leur travail, ce qui suppose de puissantes gratifications.

Je propose ici d'étudier le travail des conseillers comme un art de la distance, par analogie avec la *mêtis* des anciens Grecs (Détienne et Vernant, 2008), autrement dit d'examiner ce qui, dans cette relation de conseil bien particulière, historiquement et socialement située, relève du déploiement du sens de l'improvisation, de la communication d'un certain enthousiasme, de la discrétion et de la prudence en public mais aussi de la fierté et du récit coloré en privé. C'est de la tension entre les différents cadrages imposés par les politiques publiques et les attentes des agriculteurs que naît cette résolution singulière des conseillers agricoles à effectuer un travail de prescription technique qui soit aussi un travail de mobilisation politique. J'analyserai donc d'abord les cadrages

successifs, à partir des années 1950, de cette relation de service non marchande enserrée dans la politique de modernisation, puis la manière dont les conseillers l'investissent en faisant la preuve de leur dévouement, de leur sens de l'adaptation et de leur maîtrise des arts de la distance et enfin, à partir des années 1970, les logiques de décomposition et de recomposition de la relation de conseil en agriculture⁵.

1. Le sens rural : des conseillers pour engager les agriculteurs dans la modernisation

Mis en œuvre après la Libération, le projet de modernisation de l'agriculture française vise une sortie rapide de l'état de pénurie, douloureusement ressenti après quatre années de privations sous l'Occupation (Kaplan, 2008 ; Veillon, 1995). Mais il répond aussi à un dessein à plus long terme : adosser l'essor industriel à l'intensification de la production agricole, susceptible de libérer de la main d'œuvre, d'augmenter la demande de produits manufacturés sur le marché intérieur, et d'affirmer « la vocation exportatrice de la France » en matière agricole⁶. Pour inciter les petits et moyens exploitants à s'engager dans des investissements de modernisation, les élites politiques, techniques, économiques et syndicales s'accordent *a minima* sur la nécessité de repenser les schémas de vulgarisation du progrès technique et, partant, le rôle des agents en charge de ce travail. Prendre en compte ces réflexions permet de mettre à distance les deux grandes grilles de lecture qui ont souvent prévalu : d'un côté la thèse de « la révolution silencieuse », c'est-à-dire le récit d'une petite et moyenne paysannerie capable de se mobiliser par elle-même et d'assumer le coût social de la transformation du mode de production, et de l'autre la thèse de la modernisation à marche forcée, selon laquelle les agriculteurs ne sont pas acteurs du bouleversement de leur mode de vie mais sont au mieux les spectateurs et au pire les victimes de politiques et d'évolutions socio-économiques structurelles qui leur échappent (Mendras, 1967).

1.1. Repenser la vulgarisation du progrès technique

L'implication des régions agricoles encore peu modernisées doit permettre d'accélérer la reconstitution du potentiel agricole national, soutenue par une politique d'indemnisation des dommages de guerre qui incite à l'investissement (Brunier, 2013a). Le secteur agricole est envisagé comme un vaste atelier dans lequel les exploitants ne forment qu'une partie des opérateurs (la métaphore de la « ferme France » est largement employée par les économistes), en aval des industries qui leur fournissent les produits nécessaires et en amont des circuits de commercialisation, distributeurs et industries agro-alimentaires (Alphandéry et al., 1988). Financées par le Plan

⁵ Cette étude repose sur l'enquête réalisée dans le cadre de ma thèse (Brunier, 2012) auprès d'anciens conseillers agricoles, de responsables d'organisations professionnelles ainsi que d'agriculteurs dans les départements de la Savoie et de l'Isère. Quarante entretiens individuels semi-directifs, menés entre 2009 et 2012 et durant en moyenne deux heures chacun, ont permis de recueillir des récits de carrière. La définition du corpus de témoins s'est opérée chemin faisant, en fonction des indications recueillies au cours des entretiens précédents, avec l'objectif de varier les points de vue sur le métier de conseiller (différences d'âge, d'origine, de formation, de fonction, de progression dans la carrière). La volubilité insoupçonnée des témoins m'a d'ailleurs interpellé : elle contrastait fortement avec le silence de la plupart des récits de la modernisation agricole sur leur action. Pour mettre en perspective ces témoignages et éviter de reconduire l'opposition entre un temps enchanté du passé et une période contemporaine plus sombre, l'enquête s'est appuyée sur la consultation de fonds d'archives conservés par les chambres d'agriculture et les Archives départementales de la Savoie et de l'Isère, et des fonds constitués par les chercheurs de l'INRA au cours de leurs travaux, ainsi que sur l'analyse de la littérature grise et des publications produites par les différents acteurs de la vulgarisation agricole.

⁶ Selon l'expression de Pierre Pfimlin, alors ministre de l'Agriculture (Servolin, 1988, p. 94).

Marshall, tournées vers les États-Unis et l'Europe du Nord-Ouest, les « missions de productivité » ont pour objectif de faire découvrir des systèmes productifs performants à des hauts fonctionnaires, des responsables professionnels, des industriels, des ingénieurs et des techniciens, et de favoriser ainsi la formation d'une élite de la modernisation agricole faisant de la productivité son référentiel politique (Kuisel, 1988 ; Boulat, 2008). L'introduction des principes de l'Organisation scientifique du travail (OST) en agriculture, portée notamment par les grands exploitants des premiers Centres d'études techniques agricoles (CETA), donne un cadre méthodologique à ce processus de rationalisation.

La vulgarisation du progrès technique à destination des agriculteurs était jusque-là pensée sur le modèle de l'enseignement pour adultes. Depuis le début du XX^e siècle, les Services agricoles du ministère de l'Agriculture mènent une politique volontariste qui vient concurrencer les réseaux de diffusion privés : comices, almanachs, démarchages commerciaux (Muller, 1984 ; Mayaud, 1991 ; Joly, 2011). Dans chaque département, un ingénieur en chef des services agricoles, communément appelé « professeur d'agriculture », définit et diffuse les bonnes pratiques par le biais de conférences, d'articles, d'études statistiques. Mais le renouveau du syndicalisme après-guerre et l'influence grandissante de la Jeunesse agricole catholique (JAC) modifient la perception que les agriculteurs ont de leur métier et de leur place dans la société : l'autorité trop visible et trop affirmée des ingénieurs est désormais perçue comme un obstacle à leur émancipation politique et morale (Barrès et al., 1980 ; Bruneteau, 1999 ; Flauraud, 2006). La question de la réduction de la distance sociale entre les agriculteurs et les vulgarisateurs, c'est-à-dire la création d'une relation de conseil affranchie du rapport d'autorité (de maître à élève), est au cœur de l'affrontement entre « l'administration » et « la profession » au début des années 1950⁷. La dynamique de groupe est une notion-clé : la constitution de groupements techniques d'agriculteurs doit créer une émulation collective et donner une emprise réelle à la politique de modernisation.

La création des zones-témoins en 1952 apparaît comme une forme de compromis entre les services agricoles, la FNSEA et les chambres d'agriculture, pour instituer un dispositif inédit de vulgarisation visant à encadrer les agriculteurs volontaires d'un territoire donné tout en permettant un contrôle plus centralisé sur les différentes opérations. L'objectif affiché est de s'adresser directement aux exploitations familiales agricoles. Dans cette optique, les agents techniques des zones-témoins sont appelés à jouer un rôle fondamental, qui dépasse largement la diffusion des connaissances, pour tendre vers l'orientation des exploitations et l'encadrement au plus près des agriculteurs et de leurs familles. Le technicien agricole doit être capable de gagner la confiance des petits exploitants en procédant à des démonstrations culturelles spectaculaires, grâce aux méthodes éprouvées dans les régions les plus modernes. Les agriculteurs qui s'engagent à suivre leurs prescriptions techniques — et les programmes d'investissement individualisés qu'ils établissent — bénéficient en retour d'une aide financière conséquente sous forme de subventions et de prêts à taux préférentiel (Brunier et Krautberger, 2011).

Les nouveaux dispositifs de vulgarisation visent la promotion des exploitations familiales agricoles en renvoyant dos à dos les perspectives collectiviste et libérale qui aboutiraient à une industrialisation de l'agriculture. Ils réalisent de fait une première sélection des petites et moyennes exploitations les plus à même de s'engager dans le processus de modernisation. Leur succès repose sur la mobilisation collective de ces exploitants qui engagent leur patrimoine et leur famille dans une entreprise incertaine. Les techniciens agricoles jouent un rôle clé pour assurer la réussite de

⁷ Ces termes font l'objet d'un usage rhétorique, notamment de la part des responsables syndicaux qui entendent discréditer l'intervention des services agricoles en la renvoyant du côté de la pesanteur administrative (Muller, 1984).

ce projet. Ils se constituent un premier répertoire d'actions au fil de leurs expériences : démonstrations techniques, organisation de réunions, visite de chaque exploitation, négociations avec les institutions d'encadrement telles que le Crédit agricole, voyages d'études, suivi longitudinal et comparatif des performances des exploitations. Ils se démarquent d'une part de l'enseignement agricole, en cherchant à établir des relations personnalisées avec les agriculteurs, et d'autre part des représentants de commerce et des agents technico-commerciaux, en donnant à leur travail la valeur d'un service public professionnel incompatible avec toute forme de démarchage commercial.

1.2. Instrumentaliser le « sens rural » des conseillers

Les décrets de 1959 initient le désengagement de l'État face aux organisations professionnelles agricoles, et donnent un premier statut officiel aux conseillers agricoles⁸. Disposant de moyens croissants, les chambres d'agriculture embauchent massivement à partir de la fin des années 1950. Le flou entourant la fonction et la promesse d'une ascension rapide au sein des organisations professionnelles agricoles avaient d'abord attiré de jeunes ingénieurs agronomes et des techniciens moins qualifiés mais pénétrés des idéaux de la JAC. Les enquêtes successives réalisées par les syndicats de conseillers et les centres de formation dans les années 1960 montrent que les ingénieurs délaissent progressivement le métier⁹. En revanche, les responsables professionnels agricoles accordent une attention particulière aux candidats issus de la filière dite « de promotion sociale », c'est-à-dire aux candidats qui ont un faible bagage scolaire et sont généralement issus du monde agricole, pour lesquels les centres de formation proposent une année de remise à niveau préalable à l'entrée en formation. La forte croissance des effectifs coïncide d'ailleurs avec le recrutement de candidats majoritairement issus du monde agricole. Le niveau de qualification s'élève à partir de la fin des années 1960 mais, parmi les conseillers en poste, ceux qui sont issus de la « promotion sociale » et font souvent partie des plus anciens continuent de bénéficier d'une aura particulière.

Les conseillers agricoles des années 1950 étaient exclusivement des hommes, jeunes pour la plupart, avec une forte proportion d'ingénieurs, et une grande proximité avec le monde agricole. Si le fait d'être issu d'une famille agricole, ou au moins de disposer d'une connaissance pratique de ce milieu, est explicitement valorisé dans toutes les procédures de recrutement, les employeurs sont attentifs à conserver une certaine distance géographique entre le lieu d'origine du conseiller et son lieu d'affectation¹⁰. Peu nombreux — quelques uns par département —, ils exerçaient leur activité dans des services peu structurés, dans un contexte de forte concurrence institutionnelle entre l'administration et les organisations professionnelles agricoles et à l'intérieur même de ces dernières. L'acquisition d'un premier statut en 1959, le rôle prépondérant acquis par les

⁸ On se réfère ici au décret du 11 avril 1959 sur l'organisation de la vulgarisation, et aux décrets du 23 octobre 1959 fixant les conditions d'agrément des groupements de vulgarisation, ainsi que les modalités de recrutement et de formation des conseillers agricoles.

⁹ Le travail sur le terrain demande un investissement personnel conséquent en contrepartie d'un salaire modeste. Les conseillers les mieux dotés en capital scolaire aspirent à devenir cadres des organisations professionnelles agricoles après avoir fait leurs preuves. Mais les places sont rares, ce qui limite les possibilités d'ascension professionnelle. Cette question est une préoccupation constante des syndicats de conseillers. Elle est partiellement résolue à partir de la fin des années 1960 lorsque certains conseillers ont l'opportunité de se spécialiser dans leurs domaines de prédilection (bâtiment, machinisme, machines à traire, etc.) afin de pouvoir intervenir dans l'ensemble du département, et plus seulement auprès des groupements qu'ils suivent localement.

¹⁰ Un conseiller d'origine montagnarde est par exemple jugé plus à même de travailler dans un secteur de montagne, à condition qu'il vienne d'un département voisin ou *a minima* d'un autre secteur. Il doit avoir les ressources pour se faire accepter tout en conservant un rapport d'extériorité avec les agriculteurs.

chambres d'agriculture, la mise en place des centres de formation et la structuration de syndicats propres aux conseillers sont autant de facteurs qui concourent à donner une relative cohérence à leur groupe professionnel durant les années 1960, au moment où les effectifs croissent très rapidement : environ 200 conseillers en 1960, plus de 1100 en 1964 (Atrux-Tallau, 2010, p. 761). Le rythme se ralentit par la suite mais la croissance se poursuit, avec environ 2500 conseillers de terrain recensés en 1980. La situation dans chaque département est très variable, malgré la mise en place d'un fonds de péréquation entre les chambres d'agriculture. La signature de conventions collectives à partir de la fin des années 1960 homogénéise néanmoins les conditions de travail. Les effectifs tendent à se féminiser mais, au moins jusqu'au milieu des années 1970, les conseillères — une enquête syndicale de 1967 en recense 300 — sont en charge uniquement des groupements féminins constitués d'épouses d'agriculteurs qui n'ont pas le statut de chef d'exploitation.

Au début des années 1960, le travail du conseiller est envisagé sous l'angle de sa relation à des groupes d'agriculteurs plus qu'à des individus. Bien qu'en théorie, le conseiller ne fasse qu'assister les responsables agricoles pour organiser les activités collectives de chaque groupement, il tient en réalité une place prépondérante, suppléant en permanence le manque de disponibilité de ses employeurs. Les conseillers s'appuient souvent sur leur propre expérience — notamment ceux qui ont fréquenté la JAC, dont un des rôles majeurs, en-deçà de la transmission d'une mystique du Progrès souvent mise en avant, est certainement d'avoir formé ses membres à l'organisation de manifestations collectives en les familiarisant avec une multitude de tâches concrètes qui permettent d'instituer un groupe : envoi de convocations, prise de parole dans un cadre donné, rédaction de comptes rendus de réunions, élection de délégués aux différents échelons, etc. Les prescriptions techniques ne sont audibles que si le conseiller est en mesure de les inscrire dans une dynamique collective.

L'intrusion des conseillers dans les exploitations est ambivalente car elle est non seulement destinée à encourager ceux qu'ils repèrent comme les plus dynamiques à s'engager dans la modernisation de leur outil de travail, mais aussi à décourager ceux qui ne sont pas jugés capables de supporter les efforts nécessaires pour continuer leur activité. La revitalisation des petites et moyennes exploitations, requalifiées en exploitations familiales en voie de modernisation, va de pair avec une forme de démolition de la petite paysannerie (Champagne, 2002). Les conseillers entretiennent ainsi une relation privilégiée avec les représentants de la petite et moyenne paysannerie en voie de modernisation, principalement des exploitants laitiers formés par la JAC, avec lesquels ils partagent un certain nombre de caractéristiques sociales et de valeurs. Le « sens rural » des candidats, c'est-à-dire les dispositions intériorisées qui leur assurent une proximité sociale avec les agriculteurs, est explicitement recherché et valorisé au moment de la sélection et de la formation des conseillers¹¹. Mais cette approche quelque peu mécaniste, qui reproduit le discours normatif des responsables politiques et syndicaux, ne rend pas compte de la réelle complexité des interactions de conseil.

2. La *métis* des conseillers agricoles : les arts de la distance

Pour analyser la capacité des conseillers à se jouer des multiples obstacles et des incertitudes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur métier, je propose de faire appel à la notion de *métis*, qui décrit « une forme d'intelligence et de pensée, un mode du connaître ; elle implique un ensemble

¹¹ L'expression « sens rural » est employée par de nombreux acteurs de la vulgarisation à partir du milieu des années 1950.

complexe, mais très cohérent, d'attitudes mentales, de comportements intellectuels qui combinent le flair, la sagacité, la prévision, la souplesse d'esprit, la feinte, la débrouillardise, l'attention vigilante, le sens de l'opportunité, des habiletés diverses, une expérience longuement acquise » (Détienne et Vernant, 2008, p. 10). Les travaux de Michèle Salmona ont exploré les usages de la *mètis* en agriculture, principalement en l'envisageant comme une intelligence de la résistance face à toutes les formes de domination : stratégies langagières de l'autochtone pour tester la réaction de l'étranger et évaluer sa finesse d'esprit ; attitude critique des femmes vis-à-vis des modèles scientifiques et techniques qui leur imposent un espace-temps quadrillé dans lequel elles perdent toute capacité d'initiative ; stratégies de contournement des néo-ruraux confrontés à la rigidité bureaucratique de l'appareil de développement lors de leur installation (Salmona, 1994). On se situe ici du côté des « arts de la résistance » développés par les individus ou les groupes qui entendent échapper à l'emprise du pouvoir (Scott, 2008). Mais il est possible de déplacer ces réflexions en-dehors de l'analyse des résistances à l'industrialisation de l'agriculture, pour esquisser ce que la modernisation doit à la *mètis* des conseillers, c'est-à-dire aux stratégies d'improvisation et d'adaptation qu'ils ont mises en œuvre pour se tenir à juste distance des agriculteurs, et donner ainsi le maximum de poids à leurs prescriptions techniques sans déposséder leurs interlocuteurs de leurs responsabilités.

2.1. Distance et résistances : la visite individuelle

Les dispositifs de vulgarisation ne misent plus, ou en tout cas plus seulement, sur des démonstrations ponctuelles destinées à impressionner les agriculteurs, mais plutôt sur un suivi régulier permettant de mesurer l'évolution des exploitations dans la durée, l'enregistrement des progrès accomplis devant apporter la preuve du bien-fondé des nouvelles orientations décidées par l'agriculteur¹². La visite individuelle est le seul moyen de mettre en œuvre ce suivi régulier auprès d'un large public peu familier des techniques d'enregistrement des rendements, des temps de travaux, des consommations d'intrants, etc. Le travail des conseillers permet de collecter des références inédites et inaccessibles en-dehors des relations d'interconnaissance. Ce n'est plus seulement la situation objective des exploitations qui est prise en compte, mais aussi l'état d'esprit de l'exploitant et de sa famille, sa capacité et son envie d'investir, autrement dit le potentiel de modernisation de chaque exploitation familiale. La visite individuelle est le moyen par lequel le conseiller se distingue nettement de l'instituteur en charge des enseignements post-scolaires agricoles ou de l'ingénieur des services agricoles. Elle inverse les termes de la relation puisque c'est le conseiller qui se déplace à la ferme. La recherche de la bonne distance entre les deux parties de la relation de conseil doit permettre de désamorcer les formes d'évitement et de rejet, ou plus rarement de fascination et d'acceptation aveugle, qui ont marqué les précédentes expériences de vulgarisation.

Dans les années d'Après-guerre, entrer dans les cours de ferme, les étables et les cuisines des petites exploitations agricoles reste un privilège rare, habituellement réservé à ceux dont l'intervention peut préserver la vie : le médecin, le vétérinaire, le curé s'il s'agit déjà de penser à la vie dans l'au-delà (Rémy, 2006b). À la fois proche des agriculteurs avec lesquels il partage souvent un même univers de repères culturels, et irréductiblement distant du monde paysan du

¹² Cette orientation est encore renforcée par la réforme de 1966 qui introduit le terme de « développement » pour bien marquer la nécessité d'une approche économique et sociale globale, là où le terme « vulgarisation » pouvait laisser présager d'une approche technique restrictive (Cerf et Lenoir, 1987).

seul fait de la fonction qu'il occupe, le conseiller occupe une position inédite dans l'espace social, qui se traduit dans sa manière de se déplacer dans l'espace réel. Il enchaîne visites d'exploitation et réunions, les trajets en voiture par tous les temps et sur toutes les routes étant constitutifs de son métier. Il possède une maîtrise pratique des lieux qui constituent l'exploitation, ce qui lui permet d'être à l'aise aussi bien aux champs, à l'étable, au seuil de la porte d'entrée, qu'attablé à la table familiale. Dans ces différentes situations, il doit savoir se tenir sans avoir l'air emprunté, c'est-à-dire être capable ne pas gêner le travail en cours, ne pas maintenir une distance excessive ou au contraire être trop intrusif une fois introduit dans l'espace domestique, adopter une attitude prudente afin d'observer les tensions internes à la famille, sans être effacé pour autant ce qui conduirait à des moqueries sur l'inutilité de son travail.

Le conseiller doit susciter un mélange de sympathie et de respect de la part des chefs d'exploitation, mais aussi des héritiers potentiels et des épouses, sur lesquels il peut s'appuyer pour convaincre le chef de famille de procéder à tel ou tel investissement.

« Il est certain que quand on faisait une étude d'implantation du matériel, la femme qui assistait — enfin pour ma part j'ai toujours essayé de les faire assister au maximum dans ce genre de discussions — avait toujours un réflexe économique, car la trésorerie était dans bien des cas pas un pactole. Il fallait donc, si tu veux — et c'est pour ça que j'ai utilisé le terme de compensation, si on achetait du matériel, ou si on construisait telle ou telle chose, bâtiment ou installation, il était nécessaire d'apporter une compensation, et la compensation importante à ce moment-là c'était l'eau sur l'évier. »¹³

Le métier du conseiller consiste ici à être capable de comprendre les implications sociales du moindre choix technique, d'anticiper les tensions à venir au sein des familles, et d'imaginer des compensations afin de maintenir les équilibres nécessaires à la poursuite du projet de modernisation. La discussion apparaît dès lors comme un moyen de parvenir à cette fin : elle ne doit pas exclure les femmes, mais permet au contraire de prendre appui sur leur implication dans la gestion quotidienne de la trésorerie à un moment où le budget familial est encore souvent confondu avec celui de l'exploitation. La possibilité d'avoir l'eau courante, qui représente la fin d'une corvée mais aussi un puissant symbole d'entrée dans la société du confort, permet d'écarter les réticences des femmes qui sentent plus ou moins confusément que l'investissement dans de nouveaux bâtiments ne représente pas seulement un surcoût difficile à supporter mais menace à terme de les exclure de l'exploitation en séparant de plus en plus nettement les sphères domestique et professionnelle (Lagrave, 1987).

La présence physique des conseillers dans les fermes permet des interactions simples avec les agriculteurs, destinées à les mettre en confiance. C'est le « coup de main » donné pour rentrer les bêtes à l'étable, dételer une remorque ou manœuvrer un tracteur, décharger des sacs de semence, éventuellement finir la traite. En alternant rendez-vous et passages à l'improviste, le conseiller renforce l'impression de sa présence permanente sur le terrain. Il s'adapte aux rythmes des travaux journaliers et saisonniers, choisit les moments opportuns pour rencontrer ses interlocuteurs seul à seul, ou au contraire vise les temps collectifs traditionnellement consacrés à la discussion. Un

¹³ Archives INRA, 1JR4, transcription d'un entretien de Jacques Rémy, sociologue, avec un conseiller agricole dans le cadre d'une recherche sur l'histoire de l'Association de formation et de perfectionnement agricole (AFPA), 1976, pp. 27-28. Ce conseiller a fait partie de la première vague d'embauche dans les chambres d'agriculture au début des années 1950, avant de devenir au début des années 1960 formateur au sein du principal centre de formation des conseillers et conseillères agricoles, l'AFPA, participant ainsi activement au travail d'élaboration et de reproduction de l'identité de son groupe professionnel.

conseiller explique par exemple comment il s'arrange pour arriver au moment où les producteurs portent leur lait à la fruitière, passage obligé et quotidien qui leur a donné l'habitude de se réunir de manière informelle. Il doit alors manifester sa compréhension du patois local, tout en refusant de le parler s'il le connaît, toujours pour maintenir ce mélange de proximité, qui lui assure une compréhension intime des situations vécues, et de distance, garantissant la crédibilité de ses conseils. C'est en démontrant sa capacité à jouer avec les codes de ses interlocuteurs qu'il obtient la reconnaissance de ses employeurs, de ses pairs et des agriculteurs qu'il conseille. Le métier du conseiller consiste à accepter la fragilité de sa position de départ pour rééquilibrer progressivement la relation par la suite, en faisant preuve d'une certaine autorité morale, et surtout d'une grande ténacité. La persévérance du conseiller devient une marque de son dévouement envers les agriculteurs.

2.2. *Les preuves de modernisation*

De multiples anecdotes attestent du sens de l'improvisation des conseillers, et de la nécessité pour eux de renouveler sans cesse les preuves de leur dévouement et de leur compétence. Ces démonstrations doivent avoir un caractère concret, pratique, manuel. Elles témoignent de la capacité du conseiller à marquer les esprits de ses interlocuteurs en leur proposant des services simples, qui ont néanmoins une réelle portée symbolique et technique et peuvent constituer une première étape avant d'entraîner les agriculteurs vers des investissements plus importants. Ces récits quelque peu enchantés, voire empreints d'une certaine nostalgie, comportent vraisemblablement des omissions quant aux difficultés rencontrées. Mais ils ne doivent pas pour autant être rejetés pour défaut d'exactitude ou insuffisance de preuve. Même produits *a posteriori*, ils sont partie prenante du travail de stylisation des représentations que le groupe professionnel des conseillers agricoles donne de lui-même, qui doit être analysé en tant que tel (Boltanski, 1982). Ces anecdotes sont destinées à faire comprendre ce qu'étaient les traits caractéristiques de leur expérience professionnelle telle qu'ils auraient voulu — et veulent encore — la transmettre. Ce désir de reconnaissance n'est pas un obstacle à l'enquête, à condition de ne pas s'en tenir à une analyse factuelle mais plutôt d'étudier ces récits comme autant de fragments de l'identité narrative des conseillers.

« Donc je m'étais fait faire une caisse que j'avais mise sur les sièges de la voiture, et puis j'allais, c'est moi qui faisais le transport des veaux. [...] Et en général, quand je parlais de confiance... Les gens voulaient un veau ou deux veaux, j'essayais de les trouver et après j'allais les chercher ; les gens me faisaient confiance, parce qu'un veau c'est un veau, mais de bonne qualité, etc. C'est moi qui les amenais, par ci par là, c'était une dizaine dans l'année. C'est pas... C'était le semis, le début de la sélection, pour faire voir aux gens que des animaux sélectionnés c'était plus productif que... [...] Il a fallu faire la preuve pratique qu'on pouvait apporter quelque chose. Parce qu'apporter un veau sélectionné, c'était plus parlant que de faire un beau discours. »¹⁴

¹⁴ Entretien réalisé par l'auteur le 19 mai 2010 en Savoie (178 min). Moniteur en Maison familiale rurale, ce conseiller agricole est recruté par la Chambre d'agriculture de la Savoie en 1964 à l'âge de 24 ans. Originaire d'un secteur montagneux dans un département voisin, il prend en charge l'animation d'un groupement de vulgarisation d'un secteur de haute montagne jugé très difficile. Il occupe cette fonction durant toute sa carrière, jouant un rôle crucial pour redynamiser l'agriculture de cette petite région. Son travail est cité en exemple à de nombreuses reprises, aussi bien par ses collègues que par ses anciens employeurs.

Le conseiller ne se contente pas de mettre en relation les agriculteurs et les marchands de bestiaux : il s'implique directement dans la transaction en prenant en charge le transport. Il se pose ainsi comme un intermédiaire physiquement présent, conscient des contraintes matérielles qu'une telle opération implique, et pas seulement comme un facilitateur de transaction. Cet effort vaut comme un commencement (« semis »), une première initiative qui doit permettre de nouer une relation de « confiance » et convaincre les éleveurs d'investir dans des animaux sélectionnés.

À la lecture des rapports d'activités annuels, l'activisme de l'ensemble des conseillers apparaît nettement : en 1962, on compte par exemple près de trois cents visites individuelles en moyenne pour chacun d'entre eux, des dizaines de réunions, d'expériences et de démonstrations. On retrouve dans chaque groupement le même éventail d'actions. Les visites individuelles et les réunions permettent de mettre au point des essais agronomiques et d'en comparer les résultats. Les voyages d'études donnent l'occasion d'impressionner et de rassurer les agriculteurs hésitant à adopter une innovation technique. Les démonstrations visent à familiariser les agriculteurs avec une nouvelle variété végétale, une nouvelle machine ou une nouvelle méthode de travail. Les formations théoriques portent sur des points stratégiques comme la comptabilité. Au sein de ce répertoire, l'équilibre se constitue en fonction des attentes des agriculteurs du groupement et des ressources du conseiller. Les plus qualifiés, qui sont affectés aux groupements en pointe sur le plan technique, privilégient le travail collectif et expérimental, donc les réunions et les essais, quand les autres se tournent davantage vers une approche individuelle et informative, multipliant les visites à domicile et les démonstrations techniques. Les conseillères en charge de la vulgarisation féminine développent leur propre voie, sur la base de réunions par petits groupes et de démonstrations techniques, prétextes à des réflexions plus générales sur les rapports au sein de la famille et sur la place des femmes en général.

Pour mobiliser les agriculteurs sur des projets collectifs, les conseillers sont conduits à agir en dehors des cadres de leur fonction, avec l'appui tacite de leur hiérarchie directe, faisant ainsi la preuve de leur sens aigu de l'anticipation, de leur aptitude à la négociation et à la persuasion, de leur capacité à ne pas se conformer aux voies officielles pour au contraire naviguer à vue entre le politique, l'administratif et le juridique en respectant les prérogatives de leurs interlocuteurs mais sans jamais se laisser enfermer dans un rôle défini à l'avance. L'analyse d'un long extrait d'entretien permet de mieux comprendre la cohérence de cette tournure d'esprit¹⁵ :

« L'approche des gens. L'approche des gens, on sait comment s'y prendre. Suivant les gars... Quand vous allez chez un gars que vous ne connaissez pas, sans avoir suivi des cours de psychologie, au bout de trois minutes, on voit par quel bout il faut le prendre. Moi, il y a un gars qui ne voulait pas signer pour un morceau de terrain inculte pour faire un alpage collectif à Saint-Julien, ce gars là il s'appelait [X] et son surnom dans le village c'était "le filou" [rires]. Non mais quand on le sait... Alors, [...] il y avait tout un secteur à gauche, pentu, jusqu'où arrive le téléski des Perriers. C'était pas fauché. Les gens avaient tous des parcelles de dix, vingt ares, ça représentait à peu près une centaine d'hectares. Des broussailles qui

¹⁵ Les noms de lieux ont été modifiés. Entretien réalisé par l'auteur le 28 octobre 2009 en Savoie (125 min). Le témoin fait partie des premiers conseillers agricoles. Il a été embauché par la Chambre d'agriculture de la Savoie, en 1956, à l'âge de 23 ans. Il y effectue toute sa carrière. Diplômé d'une école régionale d'agriculture, il est envoyé directement sur le terrain, les centres de formation n'étant pas encore structurés. Très actif, il suit plusieurs groupements d'agriculteurs en moyenne et haute montagne, se spécialisant également dans les questions de machinisme. Il est à l'origine de nombreux projets locaux de revalorisation de l'agriculture de montagne. Du fait de son ancienneté et de son charisme singulier, il joue longtemps un rôle clé au sein de la Chambre d'agriculture en participant à la formation des jeunes conseillers sur le terrain.

poussaient et chaque hiver des coulées de neige, des petites avalanches qui coulaient parce que l'herbe couchée c'est un tapis roulant pour la neige. On s'est dit : faudrait peut-être...

— Mettre en commun, etc. ?

— Mettre en commun. Alors le boulot, c'est un collègue qui est devenu technicien agricole en [montagne] qui était stagiaire [courte digression sur sa carrière ultérieure]. Il est allé à la mairie de Saint-Julien, puis après il a fallu aller à la mairie de Saint-Martin, parce que les limites d'alpages, la commune de Saint-Martin dépassait un peu la crête, enfin bref. Vous avez toutes les feuilles du cadastre, les propriétaires, et puis il faut faire le total. Voyez cent hectares avec des parcelles de dix ares, ça prend du temps. Bon. Et il y avait un gars, enfin il y en a pas mal qui ont signé. Y en a quelques-uns qui répondaient pas, on a fait comme s'ils avaient signé. "Les gars", on leur a dit, "on vous paye une location équivalente aux impôts que vous payez", parce qu'il y a un impôt foncier qui était de l'ordre de deux francs à l'hectare ou quelque chose comme ça, terre inculte. Mais enfin bon, sur le principe. Le filou en question il en avait un petit peu plus et il voulait pas signer alors je suis resté un soir chez lui. Il a trait ses vaches. J'ai soupé chez lui. Puis il avait sommeil et je lui ai dit : "de toute façon moi je redescends pas si j'ai pas votre signature". Il avait envie d'aller se coucher, il a signé [rires]. Bon. Quand c'est arrivé l'automne, payer la location, on a payé en fonction de la feuille d'impôts. Et en y ramenant à l'hectare il s'est aperçu que lui pour ses parcelles, les répartiteurs des impôts dans la commune l'avaient fait payer beaucoup plus cher que les autres. Et après il m'a remercié. [...]

— Il n'avait pas fait une mauvaise affaire.

— Non mais finalement... Je me suis jamais fait foutre dehors hein ? [silence] De toute façon, je serais rentré par la fenêtre [rires] ».

Le conseiller se distingue par sa connaissance très fine du terrain sur lequel il doit intervenir, qui s'exprime dans sa maîtrise de la géographie locale (« jusqu'où arrive le téléski ») et son intérêt pour le surnom de l'agriculteur récalcitrant (« quand on le sait »). La question du bien-fondé de l'opération de création d'un alpage collectif n'est pas réellement discutée : elle est doublement justifiée par le risque potentiel que font courir les avalanches à répétition et par le fait de ne pas laisser un terrain à l'abandon alors qu'il pourrait servir à certains agriculteurs. Le morcellement de la propriété impose une réponse bricolée qui n'a pas la lourdeur du remembrement : le projet permet de regrouper les terres sans que les propriétaires vendent, abandonnant seulement leur droit d'usage à un groupement agricole. La solution trouvée est bien acceptée et le conseiller se charge, le cas échéant, d'accélérer les procédures (« on a fait comme si »). C'est moins le respect du droit qui importe que la réussite d'un projet qui lui paraît incontestablement juste. Et lorsqu'un individu menace de faire échouer le regroupement, c'est la ténacité du conseiller dans les discussions qui achève de le convaincre (« je redescends pas »), et qui transforme une initiative compromise en un coup d'éclat. C'est en déployant une sociologie pratique des agriculteurs (« l'approche des gens », « sans avoir suivi de cours de psychologie ») que le conseiller parvient à ses fins. L'implication d'un jeune technicien dans ce travail, qui s'occupe des recherches cadastrales quand le conseiller plus expérimenté s'occupe des négociations, laisse présager la possibilité d'une transmission de cette conception du métier. La chute du récit insiste sur le fait que toutes les parties sont gagnantes.

Mettre en lumière la *métis* des conseillers, c'est se donner la possibilité de mieux comprendre les rapports qui les lient au monde agricole et aux responsables professionnels en particulier, en ne restant pas uniquement focalisé sur la question du dévouement. Pour ne pas reproduire les discours officiels sur la conception sacrificielle, quasi christique, de ce métier, il faut s'attacher à restituer la dimension complémentaire au réel dévouement dont font preuve les conseillers, à

savoir le plaisir du jeu, la satisfaction de triompher des situations les plus inextricables, de naviguer au milieu d'obstacles toujours mouvants, de nouer des complicités avec ceux qui jouent le même jeu et d'obtenir la reconnaissance de celles et ceux qu'ils guident. Prendre en compte ces deux faces du travail des conseillers agricoles, c'est éviter de reproduire un point de vue moralisant sur la morale qui réduirait les valeurs et les normes d'action déployées aux représentations publiques qui en sont données, et échouerait à analyser la relation de conseil dans toute épaisseur sociale.

2.3. La formalisation des ressources des conseillers

Les premiers conseillers étaient envoyés sur le terrain sans réel cadre méthodologique. À partir du début des années 1960, la formalisation des techniques du conseil doit favoriser l'homogénéisation des pratiques dans un contexte d'embauche massive. C'est le rôle imparti aux centres de formation des conseillers agricoles : codifier les bonnes méthodes pour les enseigner aux nouveaux conseillers et à ceux qui sont déjà en poste par des stages de perfectionnement. Le métier de conseiller est d'ailleurs en perpétuel renouvellement sur le plan méthodologique. Les centres de formation, créés en-dehors de l'État et en lisière des principales organisations professionnelles agricoles, sont des lieux d'expérimentation dans lesquels le sens de la relation de conseil est au centre de l'attention. Mais ici encore, l'examen attentif des pratiques des conseillers indique que les savoirs les plus formalisés font l'objet de retraductions locales, en fonction des obstacles rencontrés.

L'introduction de la gestion passe par exemple par la familiarisation des exploitants, et des épouses d'exploitants qui sont souvent responsables du contrôle des dépenses domestiques, aux techniques de comptabilité en partie double. Pour ce faire, les conseillers agricoles utilisent des cahiers de gestion qui permettent d'enregistrer les opérations courantes et de réaliser des bilans simples. L'agencement des différentes colonnes du cahier est discuté dans certains groupes et les modèles de cahier les plus ergonomiques sont proposés aux groupes des départements voisins. Ce travail d'appropriation correspond à un effort de traduction technique des besoins exprimés localement, mais doit aussi être envisagé comme une occasion de mobiliser collectivement les agriculteurs et d'impliquer leur famille. Autre exemple, les formations proposées par les conseillers aux agriculteurs pour les inciter à prendre la parole en public ou à animer des réunions sont initialement destinées aux responsables professionnels locaux pour les encourager à prendre des responsabilités. Ces sessions sont largement investies par les épouses d'agriculteurs, avec la complicité des conseillères agricoles en charge de l'animation de groupements féminins, pour devenir l'occasion d'affirmer leur volonté de faire reconnaître la valeur de leur travail publiquement, professionnellement et à l'intérieur de la cellule familiale (Brunier, 2013b ; Pelletier, 2013). Le travail des conseillers prend appui sur les réticences et les résistances possibles des agriculteurs pour les inciter à s'approprier collectivement les techniques les plus modernes.

Au sein du répertoire d'action des conseillers, deux registres distincts sont identifiables : d'un côté les techniques qui consistent à mesurer, enregistrer et comparer les résultats obtenus par les agriculteurs — individuellement ou en groupe, voire à l'échelle de la région, du département ou du pays ; de l'autre côté, les techniques qui permettent de dialoguer, animer, orienter, donnant un cadre aux relations des conseillers et des agriculteurs. À ces deux registres correspondent deux savoirs émergents : les sciences de gestion et la psychosociologie. La formalisation des savoirs gestionnaires en agriculture marque pour les conseillers le passage à une logique d'enregistrement permanent de la performance. Le conseiller doit renforcer la maîtrise de l'agriculteur sur son exploitation, et lui permettre de prendre les décisions optimales, en se fondant sur une

représentation rationnelle du procès de production incluant le travail du conseiller¹⁶. Dans cette optique, l'action du conseiller de gestion se trouve subordonnée à la maximisation des performances des exploitations qu'il suit. Quant à la formalisation des savoirs psychosociologiques, elle associe la valorisation de la relation interpersonnelle directe, empathique, affective et inconditionnelle, avec la modélisation des rapports entre l'agent de changement et le système-client. Le conseiller idéal doit être personnellement investi dans son travail pour viser le développement des individus, tout en étant capable de prendre du recul par rapport au processus de changement pour se comporter en gestionnaire recherchant la maximisation de la performance du groupe dont il a la charge.

3. Décomposition et recompositions de la relation de conseil en agriculture à partir des années 1970

Lorsque la politique de développement agricole entre en crise dans les années 1970, les conseillers se voient imposer de nouvelles exigences bureaucratiques et sont soumis à une concurrence plus vive avec les autres prestataires de conseil. Les organismes économiques (coopératives, Crédit agricole, groupements de producteurs) remettent en cause le travail des conseillers des chambres d'agriculture en critiquant leur faible niveau de formation — alors que celui des agriculteurs a nettement progressé —, l'obsolescence de leurs méthodes, l'absence de contrôle institutionnel sur leurs activités quotidiennes, le manque de visibilité de leurs résultats. La question de la proximité sociale des conseillers et des agriculteurs passe désormais au second plan. L'expertise technique et la maîtrise des dispositifs de soutien économique sont davantage valorisées.

Durant les années 1970, l'augmentation globale des effectifs va de pair avec une nouvelle segmentation du travail de conseil et un éclatement de la taxinomie qui lui est associée. À la fin des années 1970, l'Agence nationale du développement agricole (ANDA) dénombre ainsi environ 2500 conseillers de terrain, 1600 cadres départementaux, et 6600 agents d'appui technique, économique et comptable (contrôleurs laitiers, inséminateurs, comptables). En outre, les conseillers de terrain exercent des missions de plus en plus spécialisées pour accompagner l'intensification des productions agricoles. La remise en cause de la prédominance des chambres d'agriculture, notamment par les grandes coopératives, nourrit de nouvelles tensions sur le terrain entre conseillers salariés d'organisations concurrentes. Ce mouvement s'accompagne d'une hausse globale du niveau de qualification à l'entrée en fonction, d'une féminisation (avec d'importantes variations selon les filières), d'une dispersion des lieux de formation, ainsi que d'une diminution relative de la proximité sociale au monde agricole.

Cette crise des années 1970 révèle les devenir professionnels possibles des conseillers agricoles. La bureaucratisation de leur travail tend à les rapprocher d'une position de « passeurs », c'est-à-dire à leur conférer un rôle de courroie de transmission des politiques publiques. La parcellisation et la marchandisation de leurs tâches en feraient davantage des « traducteurs » (Callon, 1986), capables, grâce à leur maîtrise des savoirs techniques, de faire dialoguer des univers gouvernés par des logiques différentes. Les réinventions territorialisées de leur métier les posent comme des « entrepreneurs-frontière » (Bergeron et al., 2013) dans le sens où ils se tiennent à la frontière de deux mondes et, par leur action, contribuent à durcir la coupure entre le plan national et le plan local. Ces trois devenir sont autant de mouvements de

¹⁶ On retrouve ici les trois piliers du logos gestionnaire tel que le définit Valérie Boussard : rationalité, maîtrise et performance (Boussard, 2008, pp. 23-27).

décomposition du travail des conseillers agricoles — qui ouvrent des possibilités de recomposition. En creux, il apparaît que ces trois définitions renvoient aux trois figures repoussoirs qui avaient délimité l'inscription sociale de la relation de conseil après-guerre : le fonctionnaire, le représentant commercial et le consultant. La maîtrise des arts de la distance, qui fondait l'identité professionnelle des conseillers, se trouve délégitimée par les nouvelles exigences managériales de respect des procédures, de contrôle et rétro-contrôle des actions entreprises, et de décomposition des actions en tâches spécifiques. La rupture se confirme au cours des années 1980-1990, à tel point que le métier de conseiller apparaît alors comme un « métier sans mémoire » (Lémery, 1991).

3.1. La bureaucratisation du travail de conseil

L'exploitation familiale agricole, qui était le modèle économique et social de référence des politiques de modernisation, est mise en concurrence avec diverses formes d'entreprises spécialisées. La différenciation de plus en plus marquée entre les fractions du monde agricole, selon leur degré d'intégration à la logique de production industrielle, affaiblit la légitimité de conseillers agricoles dévoués à la promotion des exploitations familiales. Les réformes des années 1970 introduisent de nouveaux instruments destinés à mesurer l'efficacité du travail des conseillers et à intégrer leur action dans une série d'interventions portant sur la conduite technique et économique des exploitations menées par les différents organismes de développement. La maîtrise des méthodes de gestion devient le nouvel impératif guidant de manière homologue l'encadrement des conseillers, requalifiés en agents de développement dont il s'agit de gérer le coût et la coordination des activités, et l'encadrement des agriculteurs, requalifiés en chefs d'entreprise à qui il s'agit d'offrir une assistance à la prise de décision.

La transformation du régime d'encadrement du conseil agricole s'inscrit dans le mouvement global de l'introduction du management public comme nouveau référentiel de la mise en œuvre des politiques publiques. À partir du début des années 1970, la méthode dite de rationalisation des choix budgétaires (RCB) impose de décomposer chaque prise de décision, en référant les étapes successives à une série d'objectifs et de sous-objectifs préalablement définis (Bezes, 2012). L'ANDA, dont le mode de financement par les taxes para-fiscales apparaît comme une anomalie aux yeux des hauts fonctionnaires du ministère des Finances, constitue un terrain d'application privilégié pour les méthodes issues du programme RCB.

Les cadres de travail des conseillers sont profondément bouleversés par l'introduction de ces méthodes managériales. Les impératifs gestionnaires justifient une forme de bureaucratisation de leur travail, ce qui fragilise un des socles sur lesquels le groupe professionnel a fondé son unité : c'est en limitant au maximum la « paperasse » et les procédures que les conseillers se sont différenciés des enseignants et des ingénieurs du ministère de l'Agriculture avec lesquels ils étaient en concurrence dans les années 1950. Avec l'appui tacite de leur hiérarchie, certains conseillers mettent au point des stratagèmes pour contourner ces obligations : les grilles d'objectifs des nouveaux Plans pluriennaux de développement agricole (PPDA) sont remplies pour donner satisfaction à l'administration, mais elles n'infléchissent pas directement l'activité des groupements. De même, les comptes rendus d'activités et les décomptes des heures de travail sont ajustés *a posteriori* en fonction de ce qui avait été annoncé.

Ce nouveau contrôle du temps entre en contradiction avec les anciennes pratiques. Lorsque le besoin s'en faisait ressentir, les conseillers avaient pour habitude de multiplier les visites sur une même ferme sans véritablement compter leurs heures. Ils pouvaient ainsi passer des soirées entières à travailler aux côtés de la famille concernée, pour remplir un dossier ou élaborer une étude,

ce qui était une manière de marquer leur implication personnelle. Leur hiérarchie les encourageait tacitement en limitant autant que possible les contraintes réglementaires qui auraient pu les freiner, et parfois publiquement au moment des assemblées générales en soulignant telle ou telle preuve d'investissement d'un conseiller dans son travail. Les nouvelles procédures imposent au contraire à l'employeur de maîtriser l'emploi du temps du salarié et d'enregistrer les preuves de son activité, quitte à limiter ses prises d'initiatives et ses déplacements.

3.2. Parcellisation et marchandisation de la relation de conseil

Les réformes successives de la politique de développement agricole privilégient désormais le principe de sélection des exploitations au détriment de la logique antérieure de promotion et de mobilisation. La dissolution des anciens cadres sociaux et spatio-temporels est la source d'une indéniable souffrance pour de nombreux agriculteurs et leurs familles (Salmona, 1994). En amont, la spécialisation et la parcellisation du travail de conseil fragilisent la légitimité des conseillers agricoles polyvalents, attachés à un territoire ou à un groupe plutôt qu'à un domaine de savoir en particulier. La multiplication des interventions des agents de développement au sein des exploitations dissout ce que la relation de conseil pouvait avoir d'exclusif ou au moins de personnel. Les conseillers eux-mêmes sont plongés dans un profond malaise devant cette accélération du processus de sélection qui exclut désormais certains agriculteurs qui avaient été les bons élèves de la politique de modernisation durant les années 1960 mais ne sont plus en mesure de procéder à de nouveaux investissements, qu'ils soient trop âgés, trop endettés ou trop fatigués (Rémy, 1977).

Avec la nouvelle réforme de l'ANDA en 1976, les représentants des organismes économiques (coopératives et Crédit agricole au premier chef) ont réussi à se positionner comme un acteur incontournable du conseil agricole, en matière d'appui technique d'une part, et en matière d'organisation des circuits commerciaux d'autre part. Ces organismes proposent des services experts ajustés aux demandes spécifiques d'agriculteurs dont le niveau global de formation s'est considérablement élevé en l'espace de deux décennies. Sur un autre plan, la bureaucratisation des prestations de conseil, lorsqu'elles sont associées à des demandes individuelles d'aide publique, conduit les services départementaux du ministère de l'Agriculture à proposer de nouvelles prestations spécialisées dans le montage et le suivi de dossiers. Fortement concurrencés du fait de ces transformations internes aux métiers du conseil, les conseillers des chambres d'agriculture tentent de revaloriser leurs capacités de synthèse et leur approche globale de l'exploitation agricole. Mais certaines prestations techniques apparemment restrictives peuvent donner lieu à des conseils d'ordre général. Les conseillers tentent alors de marquer leur singularité en se présentant comme des référents capables d'orienter des agriculteurs qui n'ont jamais eu affaire à autant d'interlocuteurs différents dans le cadre de leur travail. La maîtrise des circuits institutionnels qui enserrant la production agricole devient une ressource en soi.

Surtout, les conseillers insistent sur la gratuité de leurs services, par opposition avec la multiplication des conseils spécialisés donnant lieu à une transaction commerciale et sortant ainsi du cadre initial du service public professionnel (non marchand). La marchandisation du conseil entre en contradiction avec un des principes fondateurs du métier de conseiller agricole tel qu'il a été institué dans les années 1950-1960. Jusqu'à ce jour, elle s'avère difficile à imposer dans les chambres d'agriculture (Compagnone et al., 2013). Le renforcement des procédures de contrôle ouvre néanmoins la possibilité de nouveaux accords avec les agriculteurs, locaux et contingents, sur la base d'un rejet commun des nouvelles injonctions de la politique de développement. Les chambres d'agriculture peuvent alors choisir de valoriser les activités des conseillers qui débordent

le contrôle bureaucratique afin de retrouver des marges de manœuvre face aux directives nationales et européennes.

3.3. *Réinventions territorialisées de la relation de conseil*

À partir des années 1980, de nouveaux dispositifs permettent de reformuler la question de la place du conseiller dans la transmission des savoirs, notamment autour de la question de la valorisation des produits locaux (Stanziani, 2006 ; Brunier et Bourfouka, 2013). Ils ouvrent la possibilité d'une réinvention des politiques de développement agricole contre le réductionnisme économique néo-classique et contre le centralisme bureaucratique. Cette fragmentation des initiatives permet d'échapper aux normes imposées par l'usage des instruments de gestion, et d'investir des territoires laissés-pour-compte de l'intensification. La revalorisation de l'autonomie des territoires et la promotion de leurs productions deviennent une ressource pour les conseillers. Ils s'appuient sur de nouveaux savoirs critiques du productivisme, attentifs à la complexité des interactions au sein des exploitations agricoles (Cornu, 2012). L'expérimentation locale joue un rôle fondamental puisqu'il s'agit de démontrer la validité de l'approche *in situ*, en tenant compte de la singularité de chaque contexte, par opposition aux expériences menées dans le but de standardiser un procédé et d'en généraliser l'application (Bonneuil et Hochereau, 2008). Dans cette perspective, les conseillers agricoles redeviennent incontournables du fait de leur connaissance fine des agriculteurs et des jeux de pouvoir locaux.

Le travail de labellisation de certains produits donne lieu à des collaborations originales entre agriculteurs, chercheurs et conseillers, ces derniers jouant un rôle méconnu mais pourtant décisif. Ils rédigent les premières chartes techniques, assurent le suivi des dossiers, animent les réunions d'information, font le relais avec les différentes administrations et les élus locaux. Ils s'inscrivent ainsi dans la continuité de leurs efforts en faveur de la promotion des exploitations méritantes, contre les injonctions de sélection pure et simple. Parallèlement, la relation de conseil peut également être réappropriée et réinvestie par certains agents techniques liés au développement agricole, qui cherchent à faire valoir la complexité de leurs pratiques professionnelles pour éviter d'être réduits à un simple rôle d'opérateurs techniques. L'ouverture à la concurrence du métier d'inséminateur, imposée par la Commission européenne, incite par exemple les inséminateurs à investir une posture de conseillers auprès des éleveurs (Hellec, 2009). Dans ce contexte de crise professionnelle ils réactivent les anciennes valeurs des conseillers agricoles, disséminées lorsque les logiques de bureaucratisation, de spécialisation et de marchandisation du conseil se sont imposées dans les années 1980.

Une enquête réalisée à la fin des années 2000 dans plusieurs chambres d'agriculture confirme à la fois l'importance des transformations qui ont affecté le groupe des conseillers et la persistance de certains repères structurants (Compagnone et al., 2013). Les conseillers agricoles sont désormais pratiquement pour moitié des conseillères (46 % en 2009 contre 10 % en 1982). Ils restent plutôt jeunes (45 % ont moins de 36 ans), un premier poste de conseiller de chambre d'agriculture pouvant ouvrir vers d'autres fonctions dans le même univers professionnel. Ils conservent une relative proximité sociale avec le monde agricole, bien que ce trait soit devenu minoritaire et tende à s'effacer chez les plus jeunes (31 % ont un père agriculteur, 25 % une mère agricultrice, contre respectivement 52 % et 43 % en 1982). La plupart des agents ont suivi une formation technique agricole et le niveau de formation a continué de s'élever (80 % des moins de 36 ans ont désormais un niveau équivalent à Bac + 4). D'après cette même enquête, ces conseillers agricoles conservent un intérêt particulier pour les aspects « humains et sociaux » de leur métier. Les nouveaux enjeux environnementaux et la territorialisation des politiques agricoles leur donnent

l'opportunité d'affirmer que leur métier ne se réduit pas à une seule fonction d'appui technique ou économique, ce qui peut apparaître comme une survivance, ou une réinvention, des anciennes valeurs attachées au métier de conseiller après-guerre.

4. Conclusion

Alors que le travail de conseil est le plus souvent analysé comme une prestation intellectuelle dans un cadre marchand, l'analyse socio-historique du travail des conseillers agricoles, dont on a vu qu'il est enserré dans la politique de modernisation d'après-guerre, permet d'élargir notre compréhension de ce type de relation. Ce travail ne prend son sens que dans la tension permanente entre les exigences des agriculteurs, avec lesquels ils construisent une interaction singulière, et celles des responsables politiques, qui fixent le cadre de leur intervention. Le travail de conseil apparaît comme le moyen de généraliser de nouvelles méthodes de production, mais aussi de mobiliser collectivement les agriculteurs, avant que le principe de sélection ne prenne le dessus. La politique de modernisation agricole après-guerre se distingue nettement des politiques qui l'ont précédée ou suivie du fait même de cet intense travail de co-production d'un ensemble de normes techniques, économiques et sociales dont les conseillers sont les vecteurs enthousiastes. Ils ne s'illustrent pas seulement par leur dévouement, mais aussi par la satisfaction qu'ils éprouvent à œuvrer dans un contexte incertain où leurs capacités d'adaptation et d'improvisation sont davantage mises en avant que leur expertise technique, leur performance commerciale ou leur suivi scrupuleux des directives.

Le pouvoir de conviction des conseillers ne saurait être réduit à un effet de leur proximité sociale avec leurs interlocuteurs : il doit être compris comme la conséquence de leur habileté à trouver la juste distance. En ce sens, ils se rapprochent des prescripteurs de normes sociales, dont l'intervention s'inscrit dans le cadre d'une politique publique mais ne prend son sens que dans les interactions avec le public visé par cette politique. On pense ici aux travailleurs sociaux et aux professionnels de la santé engagés dans des programmes de prévention. Mais lorsque les conseillers facilitent l'institution de collectifs professionnels, leur activité ressemble également à celle des permanents syndicaux ou associatifs. Entrepreneurs de mobilisation et salariés prestataires de service, leur ambivalence leur donne une grande acuité des distances sociales, ce qui leur confère une efficacité certaine lorsqu'il s'agit de conduire le changement social en fonction d'une ligne politique clairement définie. Irréductible à la logique gestionnaire, le métier de conseiller agricole après-guerre laisse entrevoir un domaine de pratiques cohérent qui fait de la relation de conseil autre chose qu'une relation de consultance : une pratique de la navigation plus que de la conduite.

La crise de la politique de modernisation agricole amorcée dans les années 1970 renvoie alors à une double crise de l'identité professionnelle : celle des agriculteurs qui ont investi et se sont investis dans la modernisation, et sont désormais menacés d'être marginalisés ou intégrés dans de vastes ateliers industrialisés, et celle des conseillers agricoles qui ont adhéré et ont suscité l'adhésion à cette politique, et dont le métier est menacé par la multiplication des interventions d'agents qui imposent une conception restrictive du conseil en agriculture. Ces deux segments professionnels homologues se trouvent désormais concurrencés par ceux qui réduisent la relation de conseil à un rapport d'expertise dans lequel l'optimisation des résultats économiques de l'entreprise et la rigueur des procédures priment sur la recherche d'un équilibre au sein de l'exploitation familiale et la qualité des liens interpersonnels. Les métiers du conseil en agriculture se déploient dès lors selon deux axes : une dynamique de spécialisation qui accompagne le mouvement d'industrialisation de l'agriculture, et une dynamique de territorialisation qui s'inscrit dans une logique de construction

de niches économiques autour de produits labellisés. Cette nouvelle segmentation s'accompagne d'un redécoupage institutionnel qui empêche une réelle capitalisation des expériences passées. L'histoire des conseillers agricoles rejoint ici celle de la réforme de l'État qui articule, depuis les années 1970, rationalisation des choix budgétaires et territorialisation des politiques publiques (Bezes, 2009).

Déclaration d'intérêts

L'auteur déclare ne pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec cet article.

Remerciements

Cet article a bénéficié des relectures attentives de Pierre François, Léonie Hénaut, Claire Lemerrier, Étienne Nouguez et Jacques Rémy. Je les en remercie.

Références

- Abbott, A., 1988. *The System of Professions: An Essay on the Division of Expert Labor*. The University of Chicago Press, Chicago.
- Alphandéry, P., Bitoun, P., Dupont, Y., 1988. *Les champs du départ, une France rurale sans paysans ? La Découverte/Cahiers libres*, Paris.
- Atrux-Tallau, M., 2010. *Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974). Thèse d'histoire, Université de Lyon 2*.
- Barrès, D., Bourquelot, F., Colson, F., Nallet, H., 1980. *La JAC et la modernisation de l'agriculture*. INRA et EHESS, Paris.
- Becker, H.S., [1963] 1985. *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Métailié, Paris.
- Bergeron, H., Castel, P., Nouguez, E., 2013. Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière. Genèse et diffusion d'un programme de prévention de l'obésité. *Revue française de sociologie* 54 (2), 263–302.
- Bergmann, D., 1972. *Le problème agricole*. INRA, Paris.
- Bezes, P., 2009. *Réinventer l'État : les réformes de l'administration française (1962-2008)*. PUF, Paris.
- Bezes, P., 2012. État, experts et savoirs néo-managériaux. *Actes de la recherche en sciences sociales* 193, 7–12.
- Bloor, D., 1976. *Knowledge and Social Imagery*. Routledge, London.
- Boltanski, L., 1982. *Les cadres. La formation d'un groupe social*. Éditions de Minuit, Paris.
- Bonneuil, C., Hochereau, F., 2008. Gouverner le « progrès génétique ». *Biopolitique et métrologie de la construction d'un standard variétal dans la France agricole d'après-guerre. Annales Histoire, sciences sociales* 63 (6), 1305–1340.
- Boulat, R., 2008. *Jean Fourastié, un expert en productivité. La modernisation de la France (années trente–années cinquante)*. Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon.
- Bourdieu, P., 2002. *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*. Le Seuil, Paris.
- Boussard, V., 2008. *Sociologie de la gestion. Les faiseurs de performance*. Belin, Paris.
- Brandt, J. de, Gadrey, J. (Eds.), 1994. *Relations de service, marchés de services*. CNRS éditions, Paris.
- Brives, H., 2006. *La Voie française : entre État et profession, l'institution du conseil agricole*. In: Rémy, J., Brives, H., Lémery, B. (Eds.), *Conseiller en agriculture*. Educagri, Dijon, pp. 15–36.
- Bruneteau, B., 1999. *La construction d'une nouvelle élite paysanne en France. Des sessions de la JAC à la mise en route de l'IFOCAP (1945-1966)*. *Kreiz. Études sur la Bretagne et les Pays Celtiques* 10, 279–296.
- Brunier, S., Krautberger, N., 2011. Pour une archéologie de la subvention agricole. In: Chauvaud, F., Jean, Y., Willemez, L. (Eds.), *Justice et sociétés rurales du XVIe siècle à nos jours*. PUR, Rennes, pp. 21–38.
- Brunier, S., 2012. *Conseillers et conseillères agricoles en France. L'amour du Progrès aux temps de la « révolution silencieuse »*. Thèse d'histoire, Université de Grenoble.
- Brunier, S., 2013a. « Il ne s'agit pas de reconstruire mais d'édifier ». *Servitudes et grandeurs de la politique de reconstitution agricole dans le massif du Vercors après 1945. Histoire et mesure XXVIII* (1), 217–250.
- Brunier, S., 2013b. *Les techniques de conseil ont-elles un genre ? Le métier de conseillère agricole dans les années 1960*. In: Knittel, F., Raggi, P. (Eds.), *Genre et techniques, XIXe-XXIe siècle*. PUR, Rennes, pp. 85–100.

- Brunier, S., Bourfouka, H., 2013. Appellations d'origine conseillées. Histoire des conseillers agricoles et des produits typiquement savoyards (1950-1985). In: Ceccarelli, G., Grandi, A., Magagnoli, S. (Eds.), *Typicality in History. Tradition, Innovation, and Terroir — La typicité dans l'histoire. Tradition, innovation et terroir*. Peter Lang, Bruxelles, pp. 211–235.
- Bucher, R., Strauss, A., 1961. Professions in Process. *American Journal of Sociology* 66 (4), 334–352.
- Callon, M., 1986. Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique* 36, 169–208.
- Cerf, M., Lenoir, M., 1987. *Le développement agricole*. PUF, Paris.
- Champagne, P., 2002. *L'héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française 1950-2000*. Le Seuil, Paris.
- Chombart de Lauwe, J., 1963. *Nouvelle gestion des exploitations agricoles*. Dunod, Paris.
- Compagnone, C., Auricoste, C., Lémery, B. (Eds.), 2009. *Conseil et développement en agriculture : quelles nouvelles pratiques ?* Quae/Éducagri, Versailles/Dijon.
- Compagnone, C., Lémery, B., Petit, S., Kockmann, F., Moretty, P., 2013. Forme et réforme organisationnelles des chambres d'agriculture. Une lecture à partir des régimes d'action des conseillers. *Économie rurale* 337, 41–58.
- Cornu, P., 2012. Pour une épistémologie historique de la « question agraire » à l'époque contemporaine (19e-20e siècles). Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Lyon 2.
- Coulomb, P., 1985. Présentation. L'exploitation familiale en question ? In: Eizner, N. (Ed.), *Les paradoxes de l'agriculture française : essai d'analyse à partir des États généraux du développement agricole*. L'Harmattan, Paris, pp. 7–41.
- Coulomb, P., Nallet, H., 1972. Les organisations syndicales à l'épreuve de l'unité. In: Tavernier, Y., Gervais, M., Servolin, C. (Eds.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*. Armand Colin, Paris, pp. 379–413.
- Darré, J.-P., 1978. *Liberté et efficacité des groupes de travail*. Éditions ouvrières, Paris.
- Debatiste, M., 1964. *La révolution silencieuse : le combat des paysans*. Calmann-Lévy, Paris.
- Détienne, M., Vernant, J.-P., [1974] 2008. *Les ruses de l'intelligence : la mètis des Grecs*. Flammarion, Paris.
- Dubuisson-Quellier, S., 1999. Le prestataire, le client et le consommateur. *Sociologie d'une relation marchande. Revue française de sociologie* 40 (4), 671–688.
- Flauraud, V., 2006. *La JAC dans le Massif central méridional (Aveyron, Cantal) des années 1930 aux années 1960*. Thèse d'histoire de l'Université d'Aix-Marseille.
- Gervais, M., Jollivet, M., Tavernier, Y., 1977. Tome 4. La fin de la France paysanne. In: Duby, G., Wallon, A. (Eds.), *Histoire de la France rurale*. Le Seuil, Paris.
- Hatchuel, A., 1994. Les marchés à prescripteurs. Crises de l'échange et genèse sociale. In: Jacob, A., Vérin, H. (Eds.), *L'inscription sociale du marché*. L'Harmattan, Paris.
- Hellec, F., 2009. Des formes méconnues de conseil aux agriculteurs. L'exemple de l'inséminateur de bovins. In: Compagnone, C., Auricoste, C., Lémery, B. (Eds.), *Conseil et développement en agriculture : quelles nouvelles pratiques ?* Quae/Éducagri, Versailles et Dijon, pp. 201–218.
- Houé, P., 1972. Les étapes du développement rural. Tome 2 : la révolution contemporaine. Éditions Économie et Humanisme/Les Éditions Ouvrières, Paris.
- Jobert, B., Muller, P., 1987. *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*. PUF, Paris.
- Joly, N., 2011. Shaping Records on the Farm: Agricultural Record-keeping in France from the Nineteenth to the Liberation. *Agricultural History Review* 59 (1), 61–80.
- Kaplan, S., 2008. *Le pain maudit : retour sur la France des années oubliées, 1945-1958*. Fayard, Paris.
- Kuisel, R.F., 1988. L'américan way of life et les missions françaises de productivité. Vingtième Siècle. *Revue d'histoire* 17, 21–38.
- Lagrange, R.-M. (Ed.), 1987. *Celles de la terre. Agricultrice : l'invention politique d'un métier*. Éditions de l'EHESS, Paris.
- Lémery, B., 1991. Lectures sociologiques des activités de conseil technique en agriculture. Essai sur les processus de « rationalisation ». Thèse de sociologie, Université de Lyon 2.
- Lynch, E., 2005. Le « moment Debré » et la genèse d'une nouvelle politique agricole. In: Berstein, S., Milza, P., et Sirinelli, J.-F. (Eds.), *Michel Debré Premier ministre, 1959-1962*. PUF, Paris, pp. 335–363.
- Mahoney, J., Thelen, K.A., 2010. *Explaining Institutional Change: Ambiguity, Agency and Power*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Martin, J.-P., 2005. *Histoire de la nouvelle gauche paysanne : des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*. La Découverte, Paris.
- Mayaud, J.-L., 1991. *150 ans d'excellence agricole en France : histoire du concours général agricole*. Belfond, Paris.
- Mendras, H., 1967. *La fin des paysans. Changement et innovations dans les sociétés rurales françaises*. Armand Colin, Paris.

- Muller, P., 1984. *Le technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours*. Les Éditions ouvrières, Paris.
- Pelletier, J., 2013. *Genre et techniques aux champs : la vulgarisation agricole féminine en Loir-et-Cher (1970-1970)*. In: Knittel, F., Raggi, P. (Eds.), *Genre et techniques, XIXe-XXIe siècle*. PUR, Rennes, pp. 69–84.
- Pessis, C., Topçu, S., Bonneuil, C. (Eds.), 2013. *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*. La Découverte, Paris.
- Rabier, C., 2013. Le Système des professions, entre sociologie et histoire : retour sur une recherche. En ligne : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00790494>, consulté le 14 août 2014.
- Rémy, J., 1977. Le « malaise des conseillers » ou l'histoire d'une institution pédagogique. *Éducation permanente* 37, 64–84.
- Rémy, J., 1984. « Le développement » : instrument de la formation d'un groupe social. *Éducation permanente* 77, 107–116.
- Rémy, J., 2006a. *Portrait social des conseillers : retour sur image*. In: Rémy, J., Brives, H., Lémery, B. (Eds.), *Conseiller en agriculture*. Éducagri, Dijon, pp. 83–99.
- Rémy, J., 2006b. Entre familles, marchés et politiques publiques : le conseiller agricole. *INRA Mensuel* 127, 38–40.
- Salmona, M., 1994. *Souffrances et résistances des paysans français*. L'Harmattan, Paris.
- Scott, J., 2008. *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*. Éditions Amsterdam, Paris.
- Servolin, C., 1988. *L'agriculture moderne*. Le Seuil, Paris.
- Servolin, C., 1972. L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste. In: Tavernier, Y., Gervais, M., Servolin, C. (Eds.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*. Armand Colin, Paris, pp. 41–77.
- Stanziani, A., 2006. Les signes de qualité. Normes, réputation et confiance (XIXe-XXe siècles). *Revue de synthèse* 2, 329–358.
- Veillon, D., 1995. *Vivre et survivre en France, 1939-1947*. Payot et Rivages, Paris.